

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Florence Gross et consorts – Décentralisation des services de l'Etat : Bis repetita

Rappel de l'interpellation

En date du 5 juillet 2018, nous apprenons, par voie de communiqué du Conseil d'Etat, la fermeture de l'office du registre foncier du district de Lavaux-Oron, situé à Cully, qui se voit partagé entre Vevey et Lausanne. Cette décision se justifie, selon ledit communiqué, par le découpage fiscal identique de l'Administration cantonale des impôts.

Année après année, Cully, chef-lieu du district de Lavaux-Oron, a vu diminuer le nombre de services et/ou entités administratives de l'Etat. Si nous sommes conscients qu'une centralisation peut amener un gain d'efficacité conséquent, nous sommes néanmoins surpris du mode d'annonce de cette fermeture. En effet, même les autorités communales n'étaient pas au courant de cette décision. La plupart l'ont apprise par voie de presse le 11 juillet.

Dans sa réponse à l'interpellation Alexandre Berthoud « District du Gros-de-Vaud : prochainement dépourvu de l'ensemble des Services décentralisés de l'Etat ? Un prélude pour l'ensemble du Canton ? » (23 janvier 2013), le Conseil d'Etat note que « ... le pragmatisme et la souplesse qui doivent présider aux réorganisations des services, comme le nombre de paramètres à prendre en considération dans les pesées d'intérêts contradictoires, ne permettent pas de mettre en place une réelle planification rigide, ni même parfois d'informer longtemps à l'avance des décisions prises en la matière ». Il existe néanmoins une différence entre : ne pas informer longtemps à l'avance et ne pas informer du tout.

Suite à cette réponse du Conseil d'Etat, une détermination a été déposée le 26 mars 2013. Par celle-ci, le Grand Conseil invitait le Conseil d'Etat « à organiser une démarche consultative et participative auprès des autorités concernées à l'échelle locale et régionale avant toute décision de fermeture d'un service décentralisé de l'Etat. » Le Conseil d'Etat conclut, dans sa réponse à cette détermination de la manière suivante : « C'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat, qui a bien compris le message donné par le Grand Conseil, mettra en place une démarche telle qu'appelée de ses vœux, au cas par cas, en fonction des circonstances de la réorganisation projetée. »

Nous posons donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Le Conseil d'Etat va-t-il à l'avenir respecter les engagements pris suite à la détermination Alexandre Berthoud ?*
- Quelle est la stratégie à court et moyen terme liée à la réorganisation des services décentralisés ?*
- Peut-on encore envisager de construire sur le long terme une organisation des services publics en harmonie avec la géographie constitutionnelle ou doit-on s'attendre à une plus forte centralisation et finalement réduire les districts à de simples cercles électoraux ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Introduction

La fermeture du registre foncier de Lavaux consiste en une opération particulière qui permet un regroupement des principaux services de l'administration cantonale sur le site de Cully. En effet, le bâtiment dans lequel se trouvait le registre foncier, propriété du canton, était partiellement vide. Avec les arrivées de la Préfecture et de l'Office des poursuites, planifiées pour le printemps prochain, tel ne sera plus le cas et ce bâtiment retrouvera sa vocation de « petite maison d'Etat ». Ces changements ont en outre été discutés à différentes reprises avec les autorités de Bourg-en-Lavaux, qui étaient ainsi informées.

Réponse aux questions posées

a) *Le Conseil d'Etat va-t-il à l'avenir respecter les engagements pris suite à la détermination Alexandre Berthoud ?*

Oui, lorsque les modifications projetées aboutissent à un affaiblissement de la présence du canton dans un district.

b) *Quelle est la stratégie à court et moyen terme liée à la réorganisation des services décentralisés ?*

Aucune fermeture d'office décentralisé n'est prévue à l'heure actuelle. Le Conseil d'Etat est cependant attentif à conserver une administration efficace et ne saurait exclure de telles mesures à l'avenir, compte tenu des exigences d'optimisation des ressources existantes. De manière générale, il entend poursuivre le renforcement des centres de compétence régionaux initié il y a plus de 20 ans. Plus largement, le Conseil d'Etat relève que l'amélioration constante des outils informatiques et des prestations permet de faciliter les rapports entre les usagers et l'administration, en complément avec les nécessaires services administratifs de proximité.

c) *Peut-on encore envisager de construire sur le long terme une organisation des services publics en harmonie avec la géographie constitutionnelle ou doit-on s'attendre à une plus forte centralisation et finalement réduire les districts à de simples cercles électoraux ?*

L'exemple du chef-lieu du district de Lavaux montre précisément que le Conseil d'Etat n'entend pas vider les districts de la présence de l'Administration cantonale. Il fera toujours la pesée des intérêts entre les avantages d'une administration de proximité et d'un fonctionnement efficace.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 23 janvier 2019.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean